

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune d'Hauteville-Lompnes des exercices 2011 à 2016.

Séance du 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à vingt et une heures vingt minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le quatre septembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27**

**Membres présents : 14**

MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier,  
Mmes BARDON Fabienne, CARRARA Carole, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie

**Membres absents excusés : 8**

MM. PIFFADY Philippe (représenté par M BOURGEOIS Didier), RODRIGUEZ-CERVILLA José (représenté par Mme MACHON Annie), ZANI Guy (représenté par Mme MASNADA Isabelle),  
Mmes BOURDONCLE Annie (représentée par Mme ROSIER Nicole), Mme LETRAY Marie-Odile (représentée par M PESENTI Philippe), PALAZZI-ZANI Nelly (représentée par Mme TRAINI Marie), ROTARU Maria (représentée par M ARGENTI Bernard), TREUVELOT Catherine (représentée par Mme JOLY Fabienne).

**Membres absents : 5**

MM. CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes CHENET Valérie, JOLY Fabienne.

**Secrétaire de séance** : Mme CARRARA Carole.

**Soit** : 14 présents, 8 pouvoirs.

Vu l'article L.243-5 du code des juridictions financières,  
Vu l'article L. 243-9 du code des juridictions financières,

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune d'Hauteville-Lompnes des exercices 2011 à 2016 doit être communiqué à l'assemblée délibérante de la commune.

Ce rapport a été transmis à l'ensemble des Conseillers municipaux, par voie postale le 4 septembre 2018 en vue d'un débat de l'assemblée délibérante. Dans ce cadre, le rapport a été inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2018, également transmis le 4 septembre 2018 à l'ensemble des Conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que dans un délai légal d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune d'Hauteville-Lompnes des exercices 2011 à 2016 au Conseil municipal, l'ordonnateur de la collectivité territoriale doit présenter, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune d'Hauteville-Lompnes des exercices 2011 à 2016 et du débat qui s'est tenu en séance à son sujet.

- **PREND ACTE** qu'un rapport détaillant les actions entreprises à la suite des observations doit être établi par l'ordonnateur de la commune et transmis à la Chambre régionale des comptes dans un délai d'un an à compter de ce jour.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Bernard ARGENTI.



Accusé de réception en préfecture  
001-210101853-20180911-DE-2018-81-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2018  
Date de réception préfecture : 17/09/2018